

[Text]

Mr. Jelinek: It is the same thing.

Senator Buckwold: My last question does not have very much to do with the federal government. There is a proliferation of bingo establishments in my province of Saskatchewan. Are they covered in any way by the Criminal Code? What is happening is that private operators, in my opinion, are violating the original intent of bingo by getting non-profit organizations to sponsor bingo, which then goes on afternoon and night, six days a week, and they are trying to hold games seven days a week. The organizations end up getting very little and, from what I gather, the owners of the parlours are doing very well. Is that strictly under provincial legislation?

Mr. Jelinek: I shall ask Mr. Piragoff to answer your question because I am not in a position to do so, but before he does, I would ask to be excused. I would close by saying that if we are to be strictly non-partisan on this issue—which, I think, is what we should be—we must remember that this legislation makes legal an agreement which was signed in 1979 and which takes the federal government out of the gaming operations in return for what is now \$35 million a year based on the CPI to go on indefinitely. It is not a bad return. Plus, there is the additional \$100 million to be paid out over the next three years toward the staging of the Calgary Olympics. We must not forget the fact that the provinces are made up of Canadians in the same way as the federal government. We are talking about the same people and the same citizens. It is not as if it was “them” against “us”. It was felt, rightly or wrongly, that the jurisdiction of the lotteries belongs to the provinces. It is already a fait accompli, and it was a question of getting an additional \$100 million and legislating into effect a legal document that was signed in 1979.

So I plead with you, Madam Chairman and senators, to deal with this piece of legislation as quickly as possible. Again, I apologize for having to leave early and indicate once more that I am prepared to come back at any time.

The Chairman: Thank you, Mr. Minister. It is quite likely that we will ask you to come back, because the meeting has been somewhat shortened.

Mr. Piragoff: Because bingo is considered a game, it is within the definition of the lottery scheme under the Criminal Code and, therefore, governed by the Criminal Code, which provides that it may be operated pursuant to licences issued by the provincial governments. Therefore, it is up to each province to regulate bingo games and to issue licences. With respect to the situation in the Province of Saskatchewan, I understand that Manitoba had a similar situation. The provincial government there tightened the regulations to control the bingo hall situation.

The Chairman: The minister made the statement this morning, and I believe he said this to the House of Commons as well, that the bill will kill the ability of the federal government to operate lotteries and sports pools. Is that part of the agreement we hope to see shortly?

[Traduction]

M. Jelinek: Oui.

Le sénateur Buckwold: Ma dernière question n'a pas grand chose à voir avec le gouvernement fédéral. Il y a une multitude de salles de bingo dans ma province, la Saskatchewan. Sont-elles visées d'une façon quelconque par le Code criminel? A mon avis, les exploitants privés se trouvent à violer l'intention première de ce jeu en sollicitant le concours d'organismes à but non lucratif pour organiser des parties de bingo l'après-midi et le soir, six jours par semaine, en cherchant même à en organiser sept jours par semaine. Les organismes parrains ne touchent finalement que très peu et, d'après ce que je comprends, les propriétaires des salles eux, s'en tirent très bien. Cette question est-elle uniquement du ressort des provinces?

M. Jelinek: Je demanderai à M. Piragoff de répondre à votre question, parce que je ne suis pas en mesure de le faire moi-même, mais avant de lui céder la parole, je vous demanderais de m'excuser. Je terminerai en disant que, si nous voulons nous en tenir à des considérations non partisans, ce que nous devrions faire, je crois, il faut se rappeler que ce projet de loi légalise un accord signé en 1979 en vertu duquel le gouvernement fédéral se retire des sociétés de jeu, en échange d'un montant annuel égal actuellement, selon l'IPC, à 35 millions de dollars et ce pour une période indéterminée. Ce n'est pas trop mal. Il y a aussi 100 millions de dollars de plus à verser pendant les trois prochaines années en vue de la tenue des jeux olympiques à Calgary. Il ne faut pas oublier que les provinces sont composées des mêmes Canadiens que ceux que représente le gouvernement fédéral. Nous avons affaire à la même population et aux mêmes citoyens. Les uns ne s'opposent pas aux autres. On a jugé, à tort ou à raison, que les loteries étaient du ressort des provinces. C'est déjà une affaire résolue et il s'agissait en fait d'aller chercher 100 millions de dollars de plus et de donner force de loi à un acte authentique signé en 1979.

Je vous prie donc, madame le président et sénateurs, de régler la question de ce projet de loi le plus vite possible. Je m'excuse encore d'avoir à partir dès maintenant et je vous rappelle que je suis prêt à revenir témoigner quand il vous plaira.

Le président: Merci, monsieur le ministre. Il est fort probable que nous vous demanderons de revenir étant donné que la séance doit être quelque peu écourtée.

M. Piragoff: Étant donné que le bingo est considéré comme un jeu, il entre dans la définition des loteries inscrite dans le Code criminel et, par conséquent, il est régi par le Code qui stipule que ce jeu peut être exploité conformément à des permis délivrés par les gouvernements provinciaux. Il appartient donc à chaque province de réglementer les jeux de bingo et de délivrer des permis. Pour ce qui est de la situation qui règne dans la province de la Saskatchewan, je crois comprendre qu'elle est semblable à celle qui existe au Manitoba. Dans cette province, le gouvernement a renforcé la réglementation pour pouvoir contrôler les activités des salles de bingo.

Le président: Le ministre a déclaré ce matin, et je crois qu'il a fait la même déclaration devant la Chambre des communes, que le projet de loi retirera au gouvernement fédéral sa capacité d'exploiter les loteries et les paris sportifs. Est-ce un des éléments de l'accord que nous espérons conclure sous peu?